

Parution trimestrielle : Janvier / Avril / Juillet / Octobre





* Le mot du Maire	1
* « Zéro phyto »	2
*Etat-Civil	2
* « Tranquillité vacances »	3
* Conseils baignade	3

Dans ce numéro:

	′
* « Zéro phyto »	2
* Etat-Civil	2
* « Tranquillité vacances »	3
* Conseils baignade	3
* Plan canicule	3
* Texte iovan.g	4

Le mot du Maire

Chers administrés

Mardi 3 juillet dernier, j'ai signé la charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » après une après-midi de sensibilisation des scolaires à l'école de Les Choux et une promenade à la découverte des herbes folles sous l'égide de l'Association France Nature Environnement dans le cadre de la politique régionale du Contrat de Pays du Giennois.

Cette démarche, pour être un succès, repose sur l'adhésion de tous. C'est pourquoi il faut accepter les herbes spontanées et modifier les mœurs pour laisser à nos enfants un environnement plus sain.

Je vous rappelle que l'arrêté préfectoral du 9 juin 2017, interdisant sur tout le département du Loiret les feux de toute nature, est toujours en vigueur. Je vous demande de respecter celui-ci surtout en cette période de sécheresse.

Je vous recommande beaucoup de vigilance face aux fortes chaleurs. Des réflexes simples permettent de se prémunir contre les risques liés à celles-ci; pensez à vous hydrater, abstenez vous de sortir aux heures les plus chaudes, évitez les efforts physiques intenses et mangez en quantité suffisante.

La traditionnelle messe familiale a été célébrée dans notre église Saint Georges. Plus de cent personnes ont assisté à cette célébration.

Cet édifice accueillera en septembre prochain un concert de Gospel organisé par l'ASCALE en collaboration avec la chorale MATOU GOSPEL de Varennes-Changy.

Je rends hommage à Madame Odette Vieux qui s'est longuement battue contre la maladie et qui nous a quittés en ce début de mois de juillet. Une pensée particulière à Monsieur Vieux pour son dévouement.

C'est avec joie que je vous annonce la naissance de Linsey, née le 15 juillet dernier. Beaucoup de bonheur à toute la famille!

Je vous souhaite un agréable été.

Bien à vous.

Le Maire

Nadège CORCELLE

Engagement dans la démarche « zéro phyto »







La France est le troisième pays mondial et le premier européen plus gros utilisateur de pesticides. Herbicides, insecticides et fongicides sont déversés et contaminent

> l'ensemble de notre environnement avec des conséquences néfastes pour notre santé.

Réduire et abandonner l'usage des pesticides est une nécessité. Au 1er janvier 2020, l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces verts des communes sera interdite et 2 ans plus tard pour les jardins des particuliers

Votre commune s'est engagée dans une démarche de réduction de l'utilisation des pesticides. Elle a signé la charte « Objectif zéro pesticide » dans un soucis de préserver votre santé et celle de ses agents techniques,

de protéger la qualité de l'eau et de mieux prendre en compte la biodiversité dans l'entretien des espaces communaux.

communaux est remplacé par la mise en œuvre de techniques de désherbage alternatif comme par exemple pour la voirie le binage, le désherbage thermique, le balayage...

L'entretien de la voirie communale et de ses dépendances dont les trottoirs est de la compétence des communes.

Cependant, cette charge d'entretien ne constitue pas une stricte obligation, le maire peut prévoir, par arrêté municipal, que cet entretien soit réalisé par les habitants devant leur habitation (code général des collectivités territoriales).



L'abandon progressif de l'utilisation des herbicides par les agents





Cependant, ces techniques ne peuvent pas éradiquer toutes les plantes spontanées de nos rues mais doit-on obligatoirement les éliminer?

Les « herbes folles » ne sont ni sales ni dangereuses, elles peuvent avoir des vertus culinaires ou médicinales et elles constituent la biodiversité au pied de chez vous.

Alors acceptez-les sur votre trottoir, au pied de votre mur ou de votre clôture et si elles vous dérangent, désherbez mais sans pesticide.



Etat-Civil

<u>Décès</u>: Madame Odette CHAINTREUIL épouse VIEUX décédée le 6 juillet 2018

Naissance: Linsey, Sofia, Patricia BONGIBAULT née le 15 juillet 2018

NGEREUSER

ECHO DES NOUES Page 3

Opération tranquillité vacances

Quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.

La gendarmerie veille sur les logements laissés vides pour les vacances. Voilà quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.

Que devez-vous faire?

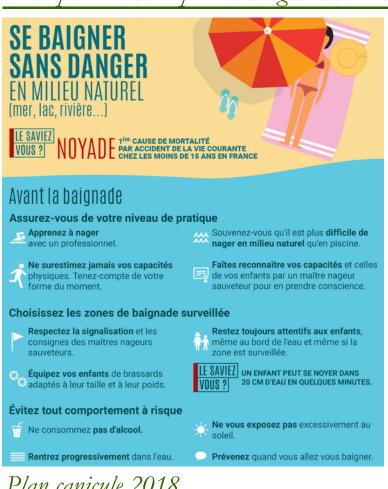
Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile (Gien), votre départ en vacances.

Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.





Principaux conseils pour se baigner en toute sécurité



- Surveiller vos enfants en permanence, rester toujours avec eux quand ils jouent au bord de l'eau ou lorsqu'ils sont dans l'eau.
- Choisir les zones de baignade surveillées, où l'intervention des équipes de secours est plus rapide.
- Tenir compte de votre forme physique : ne pas se baigner si l'on ressent un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons) et ne pas surestimer votre niveau de natation.
- Un baigneur attentif est un baigneur en sécurité : prévenir un proche avant de se baigner, respecter les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade, ne pas s'exposer longtemps au soleil et rentrer dans l'eau progressivement, ne pas boire d'alcool avant la baignade, etc.

Plan canicule 2018

Nous vous rappelons qu'un registre est tenu en mairie, comme tous les ans depuis 2003, pour l'inscription des personnes âgées, isolées ou handicapées.

Ces inscriptions doivent être volontaires.

La mairie collecte les demandes d'inscription, en assure la conservation, la mise à jour et la confidentialité. Ces informations sont transmises au Préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.



Mairie de Langesse

5, Route de l'Etang 45290 LANGESSE

Téléphone : 02 38 96 10 00 Télécopie : 02 38 96 11 70

Messagerie : mairie-de-langesse@wanadoo.fr Communauté Des Communes Giennoises NOUVEAU : www.legiennois.fr/langesse

<u>Iours et heures d'ouverture</u> :

Mardi de 14 h 00 à 16 h 00 — Vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 & le 1^{er} samedi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 30

NUMÉROS UTILES

En cas de fuite d'eau: SIAEP Boismorand: 02 38 31 86 47

Dépannage ERDF 24h/24 -7j/7: 09 72 67 50 45

Fermeture du secrétariat de Mairie

En raison des congés, la Mairie sera fermée du 04 au 26 août inclus.





Sérénité

Le soir, au soleil couchant,

lorsque la brise légère
se mêle, caressante,
aux derniers rayons du soleil,
comme pour les faire durer
un peu plus longtemps,
mon regard se joint à l'instant arrêté...
pour être contemplé.

Et je ne peux m'empêcher de penser à ceux qui, ailleurs, se contentent d'imaginer...

C'est ici.

iovan.g